

**Aperçu sur la formation en Education physique et Sportive
Evolution et Développement dans le Monde, en Algérie.**
Nafi Rabah I.E.P.S - Université d'Alger

**Aperçu sur la Formation en Education Physique
et Sportive Evolution et Développement
dans le Monde, en Algérie**

Par : Mr. NAFI Rabah, Chargé de Cours, I.E.P.S.

En abordant le problème de la formation deux questions importantes nous viennent à l'esprit :

L'une est générale et pose la difficulté majeure de réaliser une adéquation satisfaisante entre les résultats d'une formation, les compétences réalisées et les demandes particulières du milieu vues sous leur aspect social - économique - technologique et culturel :

- l'autre est particulière, plus restreinte et reflète les difficultés internes inhérentes à toute formation contribuant d'une manière spécifique à tout projet de société.

Nous axerons nos propos sur la base de cette 2^{ème} question - et dans notre cas l'objectif c'est de former un cadre qui puisse contribuer à l'éducation et à la formation de la jeunesse dans le secondaire.

- Le domaine de l'éducation physique et sportive souffre tout autant que celui d'autres matières d'enseignement d'un décalage entre les conceptions implicites de l'enseignement d'une part et de la réalité psychologique des élèves et du contexte.
- Un bilan objectif doit émaner d'analyse approfondie au moment même où se manifeste une dynamique sociale sous diverses formes, prompte à infléchir la mentalité des adolescents et des jeunes avides de repères.
- L'opportunité d'une telle action doit aller de paire avec une volonté des enseignants d'éducation physique de participer activement à la résolution des problèmes liés à l'exercice de leur mission.
- Mais comment faire ? La question de la formation en E.P.S ne saurait se satisfaire d'une réflexion parcellaire abordée avec brièveté.

Les propositions tant au niveau des institutions (idéologie - politique d'éducation de masse...) que des organismes concepteurs de programmes de formation (MJS - MESRS) - ne peuvent être satisfaisants que dans la mesure où ils cernent dans sa globalité le phénomène des formalités de l'éducation physique, problème qui ressurgit inévitablement à l'heure des bilans et repose la question même de son bien fondée, de sa valeur comme discipline scolaire à part entière.

La pratique des activités physiques et sportives en général relève d'un phénomène de société, ce n'est pas une donnée de la nature, mais une création de la culture qui n'a pas simplement une dimension corporelle mais humaine avant tout. En tant que telle, elle influence nécessairement les institutions et les structures, qu'il s'agisse de politique, d'économie, d'éducation de technique ou plus globalement de valeurs morales et esthétiques.

- Au delà des textes officiels et des programmes quelle réalité ?
- En ne peut aborder le problème de la formation en éducation physique et sportive sans parler du processus de son développement.
- Rappeler quelques aspects historiques de son évolution est nécessaire pour au moins deux raisons essentielles qui évidemment, vont orienter et façonner les assises de tout projet de formation dans le domaine des activités corporelles :
- La première, c'est la détermination de sa raison d'être sociale, son bien fondé son objet, ses finalités. La théorie et la pratique (ou la pratique et la théorie) de l'exercice physique ont été longtemps déterminées par l'empirisme. Les tentatives de s'en dégager se justifient en empruntant leurs fondements à certaines sciences comme la médecine (but hygienique) ou la psychologie et la sociologie (éducation de la personne humaine dans sa globalité - amélioration de son comportement dans la société...). Mais cet apport extérieur indispensable est - il suffisant pour assurer son propre développement ?
- La deuxième raison peut être trouvée dans sa recherche permanente de considération dans le système scolaire par l'édification et la proposition de programmes éducatifs cohérents.

Aperçu sur la formation en Education physique et Sportive
Evolution et Développement dans le Monde, en Algérie.
Nafi Rabah **I.E.P.S - Université d'Alger**

La recherche d'un statut légitime

Si la culture physique a existé depuis l'antiquité à nos jours, en revêtant différentes réalités, il semble fort probable que le concept d'éducation physique n'apparait qu'avec la renaissance, bien que l'expression ne soit employée qu'à partir de la deuxième moitié du XVIII^{ème} et concerne selon certains auteurs⁽¹⁾ «l'ensemble des préoccupations familiales et scolaires chargées d'inscrire des normes sur le corps».

Le terme est progressivement remplacé par celui de gymnastique sous l'influence du militaire Amoros (Ecole de Joinville).

Il faut attendre le XX^{ème} siècle pour voir apparaître l'expression «Education Physique» dans des textes officiels pour la distinguer du terme «gymnastique» qu'elle en globe et dont elle veut se départager à l'origine sans doute un désir d'élaborer une méthode spécifiquement française, «... au delà de la gymnastique allemande (aux agrès), de la gymnastique suédoise (médicale), des jeux et des sports (Anglais)».⁽²⁾

la situation en ce début de siècle, en plus de la confusion due une diversité de vocables pour décrire l'activité s'ajoute une multitude de conceptions, de méthodes et de formations qui ne facilite pas la tâche de ceux qui veulent dégager les lignes directrices d'une éducation physique rationnelle basée sur des principes scientifiques confirmés.

«Toutefois un pas important a été fait pour concrétiser l'idée que la «gymnastique» est autre chose qu'une «préparation militaire». De nombreux efforts sont tentés pour remplacer la «formule guerrière» par celle d'une «éducation physique» utile à la vie sociale».⁽³⁾

G. Demeny (analyse du mouvement) et G. Hebert (méthode naturelle), deux noms dont les méthodes prônent une éducation physique au sens large semblent le plus marquer cette période du début du XX^{ème} siècle.

(1) Bernard, M, Pociello, C, Vigarello, G, Itinéraire d'un concept, in Esprit N° 5, mai 1975, l'Education Physique.

(2) Auteurs cités recodement.

(3) Neauzet, P, Annales et historique du C.A.P.E.P.S, vigot, Paris, 1982 p 7.

«Le concept d'éducation physique commence à se démarquer de finalités à résonances purement militaires. Bien que vers 1920, l'Ecole de Joinville (influencée par Amoros) elle-même jette les bases de la «Méthode française d'éducation physique», il faut cependant signaler que bien après, même au niveau des structures administratives, les difficultés persistent.

Ainsi en 1927, les ministères de la guerre et de l'instruction publique⁽¹⁾ se partagent le point d'organiser l'éducation physique en France.

Le concept d'éducation physique va évoluer avec les progrès des sciences et élargir le champ d'action de l'enseignant : l'activité devient «explicitement l'un des moyens visant à l'éducation de l'individu et non plus seulement à la construction du corps».⁽²⁾

Pour ces mêmes auteurs, jusqu'à aujourd'hui l'expression «éducation physique» peut se formuler en deux aspects.

- une discipline scolaire, une matière d'enseignement,
- et une activité éducative (et non seulement d'enseignement) «qui prend pour support principal (mais non exclusif) l'activité physique». Remarquons avec eux que les termes ne sont pas suffisamment descriptifs des finalités poursuivies. Le mot «physique» semble restreindre l'activité strictement au corps (dans son aspect anatomo-physiologique) sans connoter un objectif dans sa globalité (en l'occurrence la personnalité avec ses différentes composantes, en tenant compte des différents facteurs perceptivo-moteurs, cognitifs et affectifs).

Au fil de son évolution et de son développement l'éducation physique va essayer d'explicitier ses visés : une éducation par le physique et par le mouvement et non pas une éducation du physique. Au delà de l'aspect corporel, c'est une finalité, plus sociale (un individu sain et utile, c'est le développement de son caractère...) qui est recherchée, comme en témoignent les instructions officielles françaises de 1967.

(1) Plus récemment en Algérie le corps enseignant (formé et administré par le Ministère de jeunesse et des sports) pouvait activer indifféremment dans le secteur d'origine ou dans celui de l'éducation.

(2) Bernard. M, Pociello. C, Vigarelli. G, Opus cit.

Aperçu sur la formation en Education physique et Sportive Evolution et Développement dans le Monde, en Algérie.

Nafi Rabah

I.E.P.S - Université d'Alger

Les mots «et sportive» finissent par se greffer au concept et éducation physique, témoignage d'un phénomène déjà en pleine expansion à la fin du XIX^e siècle et qui finira par être admis puis par s'imposer au sein même du milieu scolaire.

«Nous prétendons qu'il (le sport) est accessible à tous, mais seulement dans la mesure où des adaptations sont possibles, dans la mesure où nous découvrons des formes élémentaires et atténuées du sport, dans la mesure où l'éducateur se substitue à l'arbitre»⁽¹⁾.

Aspects historiques de la pratique physique en Algérie⁽²⁾

Des activités physiques traditionnelles ont existé depuis l'antiquité à nos jours, elles ont été assez importantes avant l'avènement du colonialisme français (danses rituelles, folklore, jeu de kora, courses de chevaux, lutte, tirs aux armes...).

«L'Algérie et le monde musulman en général, à l'image de la civilisation arabo-musulmane de cette époque connurent un certain développement dans ce domaine. Toutefois, la pratique physique, était orientée vers la préparation guerrière».

L'occupation française de 1830 à 1962 fut une période cruciale de désagrégation économique, sociale et culturelle et avec elle l'Algérie va connaître la disparition de la plupart de ses pratiques physiques anciennes (danses rituelles, danses folkloriques, jeu de la kora, courses de chevaux, tirs aux armes, lutte traditionnelles...).

A cet effacement seront substituées de nouvelles pratiques. Au début du XX^e siècle, au moment où se développent en Europe et en Amérique les écoles d'éducation physique, où le sport prend son essor, quelques activités physiques nouvelles feront leur apparition en Algérie (Escrime, boxe, gymnastique, cyclisme, football...).

(1) Lemaire, L., revue E.P.S n°22, octobre 1954, cité par J. Thibault, in sport et Education Physique 1870 - 1970 J. Vrin Paris 1979.

(2) Nous avons recueilli les informations concernant ce paragraphe au service du mémoire de licence réalisé par deux étudiants de 4^{ème} année (MM. Bentoura, N et Tadrest M.) intitulé : Place et fonction de l'E.P.S en Algérie juin 1989.

Mais la jeunesse algérienne se trouvera privée de certaines pratiques, «les rares exceptions étaient dans le domaine du scoutisme et des clubs sportifs».

Dans le secteur scolaire, où les cours d'E.P.S pouvaient être dispensés le nombre scolarisés qui pouvaient y prendre part était dérisoire».

Les problèmes liés à la formation en E.P.S.

Voyons quelques aspects de la formation en illustrant nos propos par les cas de certains pays :

En France⁽¹⁾ de 1890 à 1940, la formation pédagogique des enseignants se fait d'abord en quelques semaines, puis en une année dans 14 IREPS répartis sur tout le territoire, et en deux années à l'ENEP. L'éducation physique est restée une discipline pratique avec peu de théorie afférente de sorte qu'elle n'obtient pas l'équivalence avec les études universitaires.

- Au gré des cabinets (1945-1984), l'EPS se trouve rattachée à divers Ministères qui cherchent à développer avant tout leurs propres écoles et centres parfois au détriment des études universitaires.

La loi d'orientation de l'enseignement supérieur (12 novembre 1968) autorise la transformation des IREPS, attachés autrefois aux facultés de médecine, en établissements autonomes et universitaires : les Unités d'Enseignements et de Recherche en E.P.S (VEREPS). Celles-ci délivrent un diplôme d'études universitaires générales / DEUG en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) depuis 1975, une licence depuis 1977, et une maîtrise à partir de 1982. Pour entrer au service de l'Etat les candidats doivent réussir, en outre, les concours : le certificat au professorat en EPS (CAPEPS) pour les écoles secondaires, l'agrégation en EPS celle-ci dès 1983. Toutes les A.P.S. scolaires et universitaires, leurs enseignants et les équipements dépendent du Ministère de l'Education Nationale tandis que le Ministère du temps libre gère les loisirs et la culture populaire et que le Ministère délégué à la Jeunesse et aux Sports dirige les secteurs extra-scolaires de son ressort, l'Institut national INSEP occupant une situation centrale dans la recherche et le soutien des sports de compétition

(1) Nous empruntons ces informations à l'étude réalisée par L.W. BURGNER, «l'éducation physique en France» et qui ressemble un panorama assez complet de l'EPS en France.

Aperçu sur la formation en Education physique et Sportive Evolution et Développement dans le Monde, en Algérie.

Nafi Rabah

I.E.P.S - Université d'Alger

(stages etc...) «Ainsi l'EPS et ses études sont rentrées dans le giron de l'éducation et les autres activités sportives se développent selon leurs propres besoins. Nul doute que chaque domaine y trouvera son avantage et sa vocation sans gêner les autres secteurs».

Aux USA, F. Legrand et J. Ladegaillerie⁽¹⁾ rapportent que vers 1970 mille quatre cents (1400) collèges et universités offrent la possibilité d'étudier l'Education Physique au moins jusqu'au degré de Bachelier (4 années d'université).

Malgré l'autonomie de ces établissements une certaine uniformité apparaît dans la formation des professeurs.

- Les 2 premières années sont consacrées aux cours théoriques et pratiques en alternance.

- en 3^{ème} année : les cours théoriques et la pédagogie prennent de plus en plus d'importance comparés à la pratique (souvent réduite à quelques heures).

- en 4^{ème} année : théorie et pédagogie forment l'essentiel du programme.

- les cours théoriques portent sur les sciences biologiques et humaines, la pédagogie, les techniques.

- Le cours pratiques comportent les matières suivantes (exemples de l'université de Pittsburg en Peninsylvanie).

- gymnastique moderne - «mouvements de base
- activités aquatiques - badminton - jeux de quilles - golf-escrime - tir à l'arc Hockey - Basket-ball - volley-ball - Soft ball danse contemporaine
- chorégraphie danse internationale et sociale.

Il y a dans l'ensemble de la formation, relativement assez peu de pratique pour un futur professeur d'Education Physique - On estime en effet que

(1) LEGRAND, F., et LAMEGAILLERIE, J., l'éducation physique au XIX^e et au XX^e siècle ARMAND C R Paris 1970 pp 104-106

l'essentiel pour un professeur n'est pas tant de faire des performances que de savoir enseigner (idéal de l'homme cultivé doté d'une formation humaine et large).

Enfin, précisons que le Bachelier est appelé à enseigner dans les établissements scolaires élémentaires au secondaire l'éducation physique, plus 1 ou 2 matières que le titulaire d'un Magister (1 ou 2 années en plus) enseigne dans les collèges et universités avec la possibilité de passer un doctorat (dernier échelon auquel on accède par un travail de recherche et une thèse originale).

- En U.R.S.S la formation des cadres⁽¹⁾ (14000 entraîneurs et professeurs formés en 1966).

La formation des cadres se fait dans trois types d'établissements

1) - 16 Instituts d'éducation physique (une par république) qui dépendent de l'Union des sociétés et Organisations sportives.

Un institut comprend :

- * Une faculté pédagogique qui forme des pédagogues en éducation physique non spécialistes en 4 ans.
- * Une faculté sportive qui forme des professeurs spécialistes toujours en 4 ans
- * Une école d'entraîneur qui forme des entraîneurs de métier ou bénévoles en 3 ans

2) - 51 facultés d'éducation physique qui dépendent du Ministère de l'Instruction Publique au même titre que les autres facultés.

Ces établissements forment des professeurs bivalents pour le secteur scolaire et universitaire (formation appelée disparaître)

(1) Selon F. LEORAND et S. LADEORAILLERIE - ouvrage cit. pp. 175-177.

Aperçu sur la formation en Education physique et Sportive Evolution et Développement dans le Monde, en Algérie.

Nafi Rabah

I.E.P.S - Université d'Alger

3) - 22. Techniciens qui assurent le perfectionnement de sportifs qui retournent ensuite dans leur milieu.

La formation supérieure est possible après deux années d'enseignement pratique. Les professeurs peuvent préparer une thèse («boursiers de thèse»), leur permettant le concours de candidat, puis docteur es sciences. Cette formation supérieure rejoint la recherche scientifique qui occupe une grande place.

«Une organisation inspirée de celle existant en URSS est réalisée dans les autres républiques populaires Bulgarie - Hongrie - Pologne - Allemagne de l'Est, Roumanie, Tchécoslovaquie, etc...»⁽¹⁾

Aperçu Historique de la formation en E.P.S en Algérie

Il est difficile de cerner et de maîtriser l'évolution dans le temps de l'ensemble des paramètres pouvant donner un aperçu sur l'évolution historique de la formation en Education Physique et sportive.

L'héritage cédé au lendemain de l'indépendance se résument en quelques moniteurs et maîtres qui activaient sur le terrain.

L'année universitaire 1966-67 voit s'amorcer un début de formation supérieure (professorat d'E.P.S) au C.N.E.P.S dont la première promotion (12) verra le jour en juin 1970.

Septembre de la même année voit la naissance des instructions officielles qui définissent la place de l'E.P.S au sein du système éducatif ainsi que les objectifs, principes et contenus de cette discipline.

Mais il faut attendre 1973 pour voir abordée une réflexion plus approfondie sur le système de formation par la direction de l'éducation physique et des sports. La charte des sports faisait déjà ressortir en octobre 1972 que 7000

(1) Idem, op. citée p. 177.

enseignants en E.P.S étaient nécessaires pour répondre aux besoins du moment. En effet, l'accroissement de l'effectif des jeunes scolarisés, l'évolution de la scolarisation avec l'allongement de la durée des études se conjuguent pour augmenter le temps imparti à la masse scolaire pour la pratique des A.P.S, cela implique que la capacité de formation et le nombre de formateurs soient accrus le plus vite possible avec toutes interrogations que cela entraîne et auxquelles il faut trouver des réponses à plus ou moins longue échéance. Nous en retiendrons deux pour l'essentiel principes.

- quelles doivent être les connaissances du futur cadre à former ?
- quelles aptitudes doivent être développées en lui ?

Produire un cadre sous trois aspects un militant doublé d'un éducateur et d'un spécialiste a été manifestement la ligne directrice du contenu de la formation.

En effet ce cadre formé doit être un militant imprégné de la réalité algérienne, de l'idéologie nationale et des options fondamentales du pays. Il doit être éducateur, savoir maîtriser et utiliser un certain nombre de connaissances relatives à la jeunesse sur le plan biologique, psychologique, sociologique. Il doit être spécialiste et pouvoir maîtriser la technologie sportive tant du point de vue de la théorie que de la pratique.

Les profils de cadres formés doivent répondre aux exigences de l'enseignement dans le deuxième cycle du second degré qui reçoit les jeunes de 15 à 20 ans poursuivant leurs trois études secondaires.

A cette période peut correspondre une éducation sportive semi spécialisée pour une partie et même une rééducation serait nécessaire pour une faible part d'entre-eux.

- Leurs cadres polyvalents reçoivent une formation générale soit parce qu'ils ne présentent pas d'aptitudes particulières soit parce qu'ils ne désirent pas se spécialiser.

- Les cadres spécialisés dans un domaine particulier de l'E.P.S (une discipline sportive «S3») ou spécialisés dans un des secteurs particuliers suivants : recherche pédagogique - formation de cadres - rééducation psychomotrice.

Remarque : seule la formule «S3» semble avoir été réalisée.

Aperçu sur la formation en Education physique et Sportive Evolution et Développement dans le Monde, en Algérie.

Nafi Rabah

I.E.P.S - Université d'Alger

- 1976 la promulgation du code de l'E.P.S vient rappeler avec fermeté les préoccupations du ministère de tutelle quant à la formation des cadres. L'Education physique est ainsi considérée comme un bien aussi indispensable que l'instruction.

Le chapitre II de la formation des cadres réaffirme les buts de la formation

L'article 11 stipule : la formation a pour objectif de doter en cadres suffisants les institutions chargées de promouvoir l'E.P.S. Elle relève du Ministère chargé des sports.

Toutefois, en cas de nécessité, des organismes publics peuvent être chargés de cette formation par arrêté conjoint du ministre chargé des sports et des ministères concernés.

La deuxième partie de l'article semble prémonitoire puisqu'elle annonce dès 1978, la fin de la gestion de l'E.P.S par le Ministère de la jeunesse et des sports au profit de celui de l'éducation, transfert qui s'est effectué dans de mauvaises conditions et qui a entraîné une stagnation voire même une dégradation de la situation générale de cette discipline dont certains effets se font sentir actuellement puisque la formation en cadres destinés à couvrir l'enseignement dans le secondaire a été arrêtée et ne devait reprendre qu'avec la création de l'institut d'éducation physique et sportive sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique et dont le but est la formation de cadres licenciés en E.P.S.

- Parallèlement, l'année 1979 voit s'amorcer un début de formation des Hauts Conseillers du sport (profil pédagogie de l'entraînement sous tutelle du Ministère de la jeunesse et des sports).

Nous terminons cet aperçu de l'évolution de la formation, en donnant quelques chiffres nous informant sur les effectifs un document : «Analyse de la pratique sportive dans le secteur scolaire 1978-88 émanant du Ministère de l'Education et de la formation, dresse le tableau des effectifs suivants :

Destination	Postes	Postes occupés	Postes ouverts	%
Enseignement fondamentale 3 ^{ème}		4082	4258	95%
Enseignement secondaire et Technique		1862	2004	93%
Total		5944	6262	94%

Enseignants en poste au 20.10.1988

N.B : Tous corps confondus

Etablissements Effectifs	Etablissements	G	F
E.F (1 ^{er} et 2 ^e cycles)	12240	3911388	1741376
E.F (3 ^e cycle)	2108	1396326	566660
L y c e e s	Enseignement Général 574	558543	274323
	Enseignement Technique 131	156423	48352
Total	15053	7149966	322875

- effectifs des élèves et des établissements année scolaire 1988-1989.

- Les tableaux ci-dessus indiquent une couverture d'enseignement de l'E.P.S supérieure à 90% pour seulement un horaire de 2 heures de pratique hebdomadaire.

Aperçu sur la formation en Education physique et Sportive Evolution et Développement dans le Monde, en Algérie.

Nafi Rabah

I.E.P.S - Université d'Alger

- l'encadrement est très hétérogène. On y dénombre 5 corps : professeur d'enseignement secondaire (P.E.S), professeur adjoint (P.A), professeur d'enseignement fondamental (P.E.F), maître de l'enseignement fondamental (M.E.F) et enfin des moniteurs d'E.P.S.

- 1989 l'avènement de la nouvelle loi sur le système national et culture physique et des sports (loi n°89-03 du 14-02-89) introduit d'autres orientations.

Bibliographie :

OUVRAGES

- 1) LEGRAND F, et LADE GAILLERIE J, l'Education Physique au XIX^e et XX^e siècle, A.C. Bonvelier. Paris 1970.
- 2) NEAUMET P. Annales et historique du CAPEPS Vigot, Paris 1982.
- 3) POCIELLO C; Sport et Société, Vigot Paris 1982.
- 4) Questions Réponses / EPS sous la direction de RENAUD, C.P, ed : ESF Paris 1977.
- 5) THIBAUT J. Sport et Education Physique 1870 -, 1970, J. VRIM, Paris-1970.
- 6) ULMANN J, de la gymnastique aux sports modernes. J. VRON. Paris 1977.

REVUES ET DOCUMENTS

- 1) Document «Analyse de pratique sportive dans le secteur scolaire 1578 - 1988» M.E.F. Alger 1985.
- 2) - Documents «Instructions officielles algériennes sur l'E.P.S septembre 1970 (MJS) Alger.
- 3) - Code de l'E.P.S septembre 1976 (MJS) Alger.
- 4) - Loi de Février 1989 sur le nouveau système de culture physique et sportive (MJS) 1989 Alger.
- 5) - Revue Esprit n°5, mai 1975, itinéraire d'un concept, l'Education Physique.
- 6) - Revue E.P.S n°22 revues documents octobre 1954.